



COMPTE-RENDU DE LA VISITE DU MAIRE
QUARTIER 2 – LONGCHAMP
DU SAMEDI 22 NOVEMBRE 2014

Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 6 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

Afin de faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent et sur les projets de la commune, j'ai donc entrepris une nouvelle visite du quartier Longchamp le 22 novembre 2014.

Cette rencontre m'a permis d'échanger avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

PROBLEMATIQUES SPECIFIQUES AU QUARTIER LONGCHAMP

- **Parking Madrid**

La délégation de service public, relative à la construction et l'exploitation du parking souterrain avenue de Madrid, a été attribuée à la société Vinci Park France.

Une réunion publique de présentation du projet a eu lieu le 26 novembre dernier. Si vous n'avez pu y assister, il vous est possible de retrouver tous les éléments présentés ce soir là sur le site Internet de la Ville, rubrique « Projets / Espaces Publics / Parking de l'avenue de Madrid ».

Pour mémoire ce parking de 455 places (réparties sur 4 sous-sol) a, entre autres, pour objectifs de répondre à la saturation du stationnement dans le quartier et d'anticiper la diminution du nombre de places sur l'avenue Charles de Gaulle, à moyen terme, avec le projet de réaménagement de la RN 13. Il pourra également être un élément d'ajustement pour faire face aux éventuelles évolutions du stationnement liées à la Fondation Louis Vuitton.

Les travaux préalables de dévoiement des réseaux auront lieu de juin à octobre 2015. Les travaux propres au parking auront, quant à eux, lieu entre septembre 2015 et septembre 2017. La voirie devrait néanmoins être entièrement restituée, réaménagée et végétalisée, dès avril 2017.

Durant les travaux une circulation des véhicules, des cheminements piétonniers ainsi que tous les accès aux immeubles, parkings privés et commerces seront maintenus.

- **Eclairage public des rues Victor Daix et Frédéric Passy**

Des problèmes d'éclairage public nous ont été signalés rues Victor Daix et Frédéric Passy. De récentes mesures, dans ces deux rues, ont relevé un éclairage plus élevé que ce que les normes stipulent. Les services de la Ville vont néanmoins étudier les éventuelles dispositions qui pourraient être prises pour diminuer ce sentiment de faible luminosité.

- **Propreté urbaine**

Plusieurs d'entre vous se sont plaints, lors de cette visite, du manque de civisme de certains propriétaires de chiens, et de fumeurs.

Le respect des aménagements végétalisés, ainsi que de l'ensemble des espaces publics, contribue à l'embellissement de notre environnement et à la qualité de notre cadre de vie auxquels chacun de nous est attaché.

Des efforts ont été entrepris depuis 5 ans grâce à la mise en place de différentes actions, comme l'augmentation du nombre de distributeurs de sacs pour déjections canines et de porte-sacs. Ceux-ci seront poursuivis mais j'en appelle au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour continuer à rendre Neully plus propre et garantir le bien vivre ensemble.

Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points soulevés lors de cette visite (aménagements cyclables, espaces verts, feux tricolores, bus 43 et RER A etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 22 novembre.

PROBLEMATIQUES GENERALES

• Déneigement des trottoirs

Neuilly ayant connu plusieurs épisodes neigeux ces dernières années, je tiens à rappeler qu'un arrêté réglementaire permanent sur le déneigement et la lutte contre le verglas a été pris en février 2010, en vertu de l'article 99-8 du Règlement Sanitaire Départemental des Hauts-de-Seine autorisant le Maire à réglementer les obligations spéciales des riverains des voies publiques.

Cet arrêté est consultable sur le site Internet de la Ville ainsi qu'en mairie, sur le registre du conseil municipal.

Les propriétaires (ou locataires) de terrains, d'immeubles ou leurs préposés, les propriétaires (ou locataires) de commerces et généralement de tous les locaux ayant immédiatement accès sur la voie publique sont ainsi tenus, sur toute la longueur du trottoir bordant leurs immeubles ou commerces :

- en cas de neige : de saler et balayer celle-ci, après grattage au besoin, jusqu'au caniveau lorsque les trottoirs sont asphaltés
- en cas de verglas : d'épandre du sable ou tout autre matériau approprié (cendres, sciure de bois...)

Les services municipaux assurent quant à eux une permanence 24h/24 et ont pour obligation de déneiger et sabler l'ensemble des chaussées, en traitant en priorité les grandes artères, le centre-ville, les zones commerçantes et la desserte des écoles et transports en commun. Parallèlement, les parvis et places sont également traités.

Je sais pouvoir compter sur la responsabilité de chacun pour garantir la sécurité de l'ensemble des déplacements sur notre ville durant la période hivernale.

• Feux de cheminées

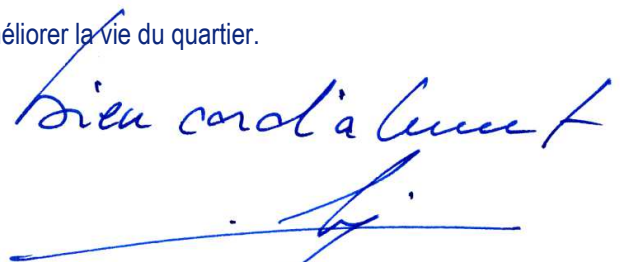
L'arrêté inter-préfectoral interdisant les feux d'agrément dans les cheminées à foyer ouvert n'est finalement pas entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Dès le mois de mars 2014 j'avais alerté la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie sur la portée écologique très limitée de cette mesure, alors même que le logement et le tertiaire ne sont pas les principaux émetteurs de gaz à effet de serre et que le chauffage au bois ne représente que 7% du volume des particules fines, considérées comme dangereuses pour la santé.

Je me réjouis donc que la Ministre soit revenue sur cette incompréhensible interdiction.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Longchamp.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN
Député des Hauts-de-Seine

INFORMATION A L'ATTENTION DES PRESIDENTS DE COPROPRIETE

Si vous souhaitez recevoir la newsletter « Lettre aux responsables de copropriété » remplissez le formulaire prévu à cet effet sur le site de la Ville www.neuillysurseine.fr/coproprietes